

Au Conseil Intercommunal

Préavis 06/2022 (législature 2021-2026)

Concernant une demande de budget complémentaire de **CHF 79'000.00 TTC** destiné à financer la création d'un poste de Directeur / Directrice de l'AISGE

Membre du CODIR responsable :
M. Scott ADAMS, Président du CoDir

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Dans sa communication du 13 avril 2022, le Comité de Direction (CoDir) informait le Conseil Intercommunal de sa volonté de faire évoluer l'organisation actuelle de l'AISGE. En effet au vu de la taille de l'AISGE et de la complexité croissante du travail des un.e.s et des autres, il apparaît nécessaire de renforcer le support des Directions pédagogiques préscolaire, parascolaire et du Centre de jeunes en centralisant l'administration, les finances et la gestion des bâtiments.

Pour diriger cette organisation, le CoDir a décidé de créer un poste de Directeur/Directrice de l'AISGE.

Ce dernier point est l'objet du présent préavis.

Objet du préavis

Le CoDir demande un budget complémentaire visant la création d'un poste de Directeur / Directrice de l'AISGE pour l'année en cours puisque ce nouveau poste n'était pas aux budgets 2022 approuvés par le Conseil Intercommunal via les préavis 13 et 14/2021, le 28 septembre 2021.

Ce poste aura pour missions principales:

- d'assurer la direction, la gestion et le développement de l'association en assumant le fonctionnement dans son intégralité
- d'être force de proposition quant à la définition de la stratégie et à garantir la mise en œuvre du plan stratégique.

- de superviser et être garant du bon fonctionnement opérationnel des différentes structures en lien avec les directives des diverses instances et leurs dispositions légales
- de mettre en place et accompagner des projets en lien avec l'optimisation du fonctionnement transversal de l'association
- d'établir le budget, suivre les dépenses et les investissements
- de prendre part aux négociations avec les partenaires
- de représenter les missions et les valeurs de l'association auprès des différents partenaires en assumant la communication interne et externe.

Choix et engagement du Directeur / de la Directrice

L'annonce pour le poste a été publiée fin avril et une soixantaine de dossiers de candidature ont été reçus. Le processus de recrutement implique que les candidat.e.s finalistes ne soient pas encore connu.e.s au moment de l'approbation, par le CoDir et le CI du présent préavis. L'objectif est de recruter cette nouvelle personne pour le 1^{er} août 2022 ou une date à convenir.

Aspects financiers

Le poste à pourvoir est un poste de direction à grandes responsabilités. Pour comparaison, celui-ci est colloqué par l'administration vaudoise en classe de « cadre de direction ». Actuellement le salaire pour des postes équivalents oscille entre CHF 130'000.00 et CHF 160'000.00/par an pour un 100%.

C'est pourquoi un montant maximum de CHF 79'000.00 TTC, équivalent à 5 mois de salaire + la part du 13^{ème} salaire, est demandé par le CoDir comprenant le salaire brut, les cotisations du 1^{er} et 2^{ème} pilier (part employeur), la prime d'assurance couvrant les accidents professionnels ainsi que l'assurance perte de gain maladie.

Le montant exact dépendra du salaire négocié et de la date d'engagement du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice.

Les montants globaux seront portés aux comptes 2022 et ce poste sera intégré aux budgets 2023.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, et désirant optimiser l'organisation actuelle pour la rendre plus efficiente, plus résiliente et ainsi pérenniser son avenir, le Comité de Direction de l'AISGE prie le Conseil Intercommunal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal

- Vu** le **préavis 06/2022** concernant une demande de budget complémentaire de **CHF 79'000.00 TTC** destiné à financer la création d'un poste de Directeur ou Directrice sur la fin de l'année 2022
- Ouï le rapport de la commission de Gestion/Finances
- Ouï le rapport de la commission Ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** **d'accorder** un montant de **CHF 79'000.00 TTC** destiné à financer la création d'un poste de Directeur ou Directrice sur la fin de l'année 2022
- de financer** celui-ci par la trésorerie courante .

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE le 8 juin 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :

Le Président : Scott ADAMS

La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

